

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1972

présenté par

Mme Bassire, Mme Audibert, M. Ramadier, M. Naillet, Mme Ramassamy, M. Poudroux,
M. Lorion, Mme Lebon, M. Ratenon et Mme Louwagie

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.